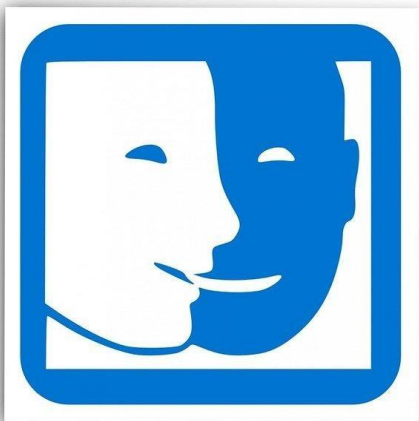


# Ligue de L'enseignement Région Ile-de-France

Livret d'accueil des stagiaires en situation de handicap



V2025-03

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

## Sommaire

---

I-	Introduction.....	3
II-	La notion de handicap et définition.....	4
III-	Le cadre réglementaire .....	5
IV-	Notre dispositif d'accueil.....	7
V-	Adaptations - Compensations possibles PSH.....	8
VI-	Contact association accessibilité PSH .....	9
VII-	Contact référent .....	16
I-	Annexes 1 : législation.....	17
II-	Annexes 2 : Formulaire de demande d'aménagement .....	19

V2025-03

---

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social** : 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet** : [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

SIRET : 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

## I- Introduction

---

**La ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les stagiaires/apprenants d'accéder à ses formations.** Tous les stagiaires/apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. **La ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France s'engage pour tout stagiaire/apprenant-e présentant une situation de handicap à :**

- Prendre en compte ses besoins
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation aussi bien en centre de formation qu'en entreprise dans le cas d'une formation en alternance
- L'accompagner dans ses démarches

La ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des stagiaires/apprenant-es en situation de handicap. Cependant, la réussite stagiaire/apprenant reste de sa responsabilité et La ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France ne peut être tenue pour responsable dans le cas où il.elle ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

## II- La notion de handicap et définition

### Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) (2001) :

Pour améliorer l'ancien modèle de Classification Internationale du Handicap (CIH, datant de 1980), l'OMS adopte en 2001 une nouvelle Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF). Cette nouvelle classification englobe une dimension socio-environnementale plus proche de la réalité.

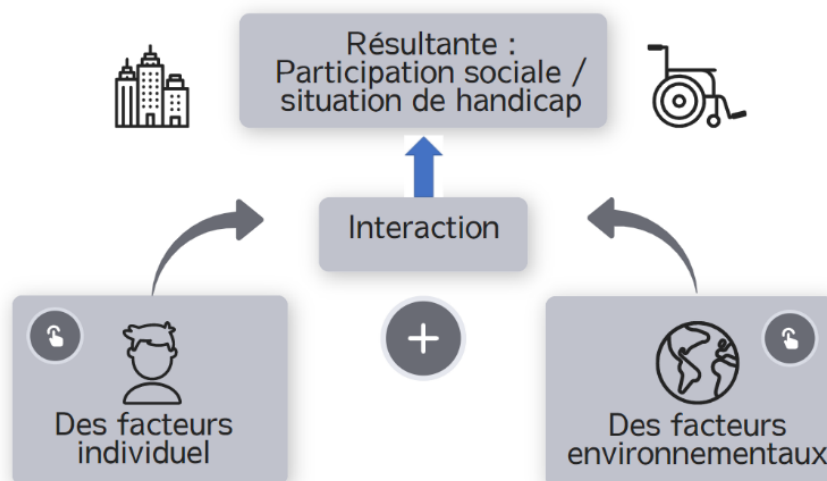
Dans cette nouvelle conception, le handicap apparaît dans **la rencontre** (l'interaction) entre :

- **Les limitations fonctionnelles de l'individu** (sa déficience, ses incapacités)
- **Et les barrières sociales et/ou environnementales** produites par la société.

Le Handicap est une **situation** sociale vécue par **un individu** qui provient de **la rencontre** entre :

- ⇒ Des **facteurs individuels** (les possibilités de l'individu)
- ⇒ Et des **facteurs environnementaux** (matériels et sociaux)

Dès lors, si l'on agit sur les facteurs sociaux (législation, mœurs, services...) et environnementaux (accessibilité, aides techniques...), on tendra à « l'égalisation des chances » et donc à la diminution du handicap.



Nous entrevoyons ici la notion d'accessibilité, ce n'est pas le handicap qui est un obstacle mais la combinaison entre une limitation et un environnement adapté.

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

V2025-03

UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Siège social : 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

Internet : [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

SIRET : 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre entretien avec notre référent handicap que vous serez demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)  
**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
- **PPS** : Délivrée par la MDPH  
**Le Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).  
**L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH  
L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).  
**L'Affectation de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

### III- Le cadre réglementaire

---

#### Loi 75-534 du 30 juin 1975 : loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

Cette loi stipule l'importance de la prévention et du dépistage des handicaps, l'obligation éducative pour les jeunes personnes en situation de handicap, l'accessibilité des institutions publiques, le maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie chaque fois que possible.

**La loi du 10 juillet 1987** vient compléter cette dimension en instaurant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés. Un taux légal d'emploi de 6% est imposé.

**En 1994**, sous l'égide de l'UNESCO, la France signe **la déclaration de Salamanque** "Stratégie éducative globale pour une éducation inclusive".

V2025-03

---

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social** : 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet** : [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET** : 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la **ligue de l'enseignement** ; reconnue d'utilité publique

### La circulaire du 30 avril 2002

(Abrogée et remplacée par la circulaire n° 2009-088 du 17-7-2009) sur l'Adaptation et l'Intégration Scolaires et la loi de février 2005 promeuvent la scolarisation en milieu ordinaire. Il s'agit de « mettre un terme à une logique de filière qui a conduit, trop souvent, à enfermer les élèves perçus comme différents dans des classes ou sections spéciales ».

### La loi du 11 février 2005

La « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

#### Une définition élargie du handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

#### Le droit à compensation

La loi handicap met en œuvre le principe du droit à compensation du handicap, en établissement comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animalière, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée.

#### La scolarité

La loi handicap reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile.

#### L'emploi

La loi handicap réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics.

#### L'accessibilité

La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans.

#### Les Maisons départementales des personnes handicapées

La loi handicap crée les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elles exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

## IV- Notre dispositif d'accueil

---

### Qui vous accompagne ?

La ligue de l'enseignement dispose d'un référent handicap, et de 2 services décentralisés sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap (SAVS OMEGA et ALPHA Loisirs).

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants et stagiaire en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative et équipe pédagogique.

Il est votre interlocuteur privilégié avec votre référent de formation et le responsable du service formation dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Ils sont également vos interlocuteurs pour s'assurer de la prise en compte de votre situation de handicap à la fois en centre de formation, mais aussi en entreprise, si votre formation s'inscrit dans une alternance.

### Modalités d'accueil

#### En amont :

Le handicap concerne le « vivre ensemble », il est donc nécessaire que la ligue de l'enseignement adapte sa formation pour vous permettre d'y avoir accès, dans la mesure du possible. Un diagnostic préalable sera nécessaire :

- Visiter / adapter les locaux
- Relever les besoins en matière de formation des équipes de formation
- Recenser les besoins et possibilités d'accueil du site

Une réunion d'information de premier contact avec :

- Vous
- Le référent handicap
- Le référent de formation
- L'équipe pédagogique (si nécessaire)

Points abordés durant la réunion :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités et moyens
- La définition de vos besoins et adaptation de la formation (Demande d'aménagement de la formation en annexe).
- La définition d'un contrat d'intégration précisant les moyens requis
- L'aménagement du temps de formation / des locaux (visite)

#### Pendant

Pendant la durée de la formation :

- Prise en compte par l'équipe pédagogique des aménagements
- Discussion et partage d'expériences/observations (Informels / formels réunions)
- Anticiper les adaptations ou aménagements occasionnels (changement de lieux, visites ...)

V2025-03

---

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

Des points réguliers :

- Point avec l'équipe pédagogique
- Point avec le référent de formation et référent handicap
- Évaluation des difficultés, problématiques rencontrées
- Une réflexion sur l'évolution possible des aménagements

Après

Cette réunion permet l'évaluation globale de l'accueil réalisé :

- Points positifs / à retravailler
- Écarts éventuels entre les aménagements prévus et ceux mis en place
- Adaptations et "stratégies" mises en place par vous et l'équipe pédagogique

Le bilan permet également l'expression du ressenti de chacun (stagiaire, équipe, référent...) et de faire évoluer nos modalités d'accueil dans un processus d'amélioration continue.

## V- Adaptations - Compensations possibles PSH

PSH	Compensations possibles par l'accessibilité	Compensations possibles de manière naturelle	Compensations possibles par une aide extérieure (humaine ou animale)	Compensations possibles par des moyens techniques
Déficiences auditives	Sous titrages vidéo Support écrit Convocation mail ou sms	La vue - Lecture labiale - LSF - Langage parlé complétée	Traducteur en LSF	Solutions acoustiques - boucle magnétique
Handicap moteur	Places de parking réservées Salle de formation en RDC Organisation de la salle de formation	/	Matériel adapté pour la formation	/
Handicap visuel	Marquage podotactile - Embossage support papier	L'ouïe - Support avec sensibilité tactile	Chien guide	Logiciel divers - Embosseuse - Application Eye view pouvant être intéressante pour sensibiliser pendant la formation <a href="https://aveuglesdefrance.org/eveview-lapplication-de-la-federation-des-aveugles-de-france/">https://aveuglesdefrance.org/eveview-lapplication-de-la-federation-des-aveugles-de-france/</a>
Handicaps liés à des troubles psychiques (santé mentale - troubles psychiques)	À voir selon les recommandations médicales	Routines	Entraide - Cohésion de groupe	Affichage adapté
Handicap mental ou déficience intellectuelle	Code couleur - Pictogramme	Routines	Entraide - Cohésion de groupe	Affichage adapté
Handicap cognitif (DYS)	Code couleur - Pictogramme	Routines	Matériel adapté pour la formation (Attention à la police et la taille d'écriture) – entraide groupe et formateur pour les écrits	Affichage adapté
Maladies chroniques	À voir selon les recommandations médicales et la maladie chronique concernée			

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

## VI- Contact association accessibilité PSH

Acteurs du Service Public (Emploi et Accompagnement)					
Nom de la structure	Description	Localisation	Contact et fonction	Coordonnées	Liens web
<b>France travail</b>	Chaque agence locale dispose d'un conseiller à l'emploi spécialisé pour les personnes en situation de handicap	Voir référent handicap de chaque agence	Conseiller France travail	Conseiller France travail	<a href="https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html">https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html</a>
<b>Cap Emploi - Paris</b>	Ces organismes de placement spécialisés interviennent auprès des employeurs et des personnes en situation de handicap afin de promouvoir l'intégration et le maintien dans l'emploi de ce public	43 Bis Rue d'Hautpoul 75019 Paris	01 44 52 40 60	<a href="mailto:contact@capemploi75.org">contact@capemploi75.org</a>	<a href="https://www.capemploi-75.com/">https://www.capemploi-75.com/</a>
<b>Cap emploi - Essonne</b>	Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.	Immeuble le Mozart Cap emploi Evry 41 rue Paul Claudel 91000 Evry	01 69 75 11 50 01 60 79 21 05	<a href="mailto:contact@capemploi91.com">contact@capemploi91.com</a>	<a href="https://www.capemploi91.com/">https://www.capemploi91.com/</a>
<b>Cap emploi - Hauts-de-Seine</b>	Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.	Unirh 92 Cap emploi 92 27 bis rue Louis Rolland 92120 Montrouge	01 42 53 76 76	<a href="mailto:contact@capemploi92.org">contact@capemploi92.org</a>	<a href="https://capemploi92.org">https://capemploi92.org</a>

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la **ligue de l'enseignement** ; reconnue d'utilité publique

<p><b>Cap emploi - Seine-et-Marne</b></p>	<p>Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.</p>	<p>Antenne de Melun (Melun/Sénart) 200 rue de la Fosse aux Anglais 77190 Dammarie les Lys</p> <p>Antenne Nemours (Sud du département) 102 rue de Paris 77140 Nemours</p> <p>Antenne de Meaux (Nord-Est) 3 rue Aristide Briand 77100 Meaux</p> <p>Antenne Torcy (Nord-Ouest) 20 rue Pierre Mendès France 77140 77200 Torcy</p>	<p>01 64 79 59 39 01 64 78 00 73 01 60 09 80 40 01 60 06 04 11</p>	<p><a href="mailto:melun@capemploi77.fr">melun@capemploi77.fr</a> <a href="mailto:nemours@capemploi77.fr">nemours@capemploi77.fr</a> <a href="mailto:meaux@capemploi77.fr">meaux@capemploi77.fr</a> <a href="mailto:torcy@capemploi77.fr">torcy@capemploi77.fr</a></p>	<p><a href="https://www.capemploi77.fr/">https://www.capemploi77.fr/</a></p>
<p><b>Cap emploi - Seine-Saint-Denis</b></p>	<p>Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.</p>	<p>Cap emploi 93 Siège social 7 rue Gilbert Gatouillat 93600 Aulnay-sous-Bois</p>	<p>01 48 19 88 60</p>	<p><a href="mailto:contact@capemploi93.org">contact@capemploi93.org</a></p>	<p><a href="https://www.capemploi93.org/">https://www.capemploi93.org/</a></p>

<p><b>Cap emploi - Val-d'Oise</b></p>	<p>Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.</p>	<p>Cap emploi 95 Ressources Carrières &amp; Handicaps 95 1 avenue des Béguines 95805 Cergy Pontoise</p>	<p>09 72 75 12 13</p>	<p><a href="mailto:accueil@capemploi95.org">accueil@capemploi95.org</a></p>	<p><a href="https://www.capemploi-95.com/">https://www.capemploi-95.com/</a></p>
<p><b>Cap emploi - Val-de-Marne</b></p>	<p>Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.</p>	<p>ARERAM 94 Cap emploi 94 77-79 boulevard Jean- Baptiste Oudry 94000 Créteil</p>	<p>01 45 13 28 90</p>	<p><a href="mailto:secretariat.ivry@capemploi94.com">secretariat.ivry@capemploi94.com</a></p>	<p><a href="https://www.capemploi-94.com/">https://www.capemploi-94.com/</a></p>
<p><b>Cap emploi - Yvelines</b></p>	<p>Le réseau des CAP emploi assure une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé. Cap emploi informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle. Cap emploi informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap.</p>	<p>Insertion handicapés Yvelines IHY Cap emploi 78 6 bis boulevard Victor hugo 78300 Poissy</p>	<p>01 34 01 30 00</p>	<p><a href="mailto:contact@capemploi78.fr">contact@capemploi78.fr</a></p>	<p><a href="https://www.capemploi-78.com/">https://www.capemploi-78.com/</a></p>

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

<b>Réseau des Missions Locales</b>	Elles aident les jeunes (en situation de handicap ou non) de 16 à 25 ans inclus, à définir leur projet professionnel et les accompagne vers l'emploi.	Dans chaque ville ARMI IDF : 140 rue du Chevaleret 75013 Paris	Simon Musella- Chargé de projets relation entreprises - 06 98 17 94 65 - s.musella@armi-idf.org	01 45 42 27 57	<a href="https://www.missionslocales-idf.org/">https://www.missionslocales-idf.org/</a>
<b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Essonne</b>	La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) est le lieu unique d'ouverture des droits au handicap. Elle informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches.	93 rue Henri Rochefort 91000 Évry France	01 60 76 11 00	<a href="mailto:mdphe@cd-essonne.fr">mdphe@cd-essonne.fr</a>	<a href="https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/la-mdph">https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/la-mdph</a>
<b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Hauts-de-Seine</b>	La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.	2 rue Rigault 92016 Nanterre Cedex France	01 41 91 92 50	<a href="#">Formulaire de contact</a>	<a href="https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph">https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph</a>
<b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Paris</b>	La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.	69 rue de la Victoire 75009 Paris France	01 53 32 39 39	<a href="mailto:contact@mdph.paris.fr">contact@mdph.paris.fr</a>	<a href="https://handicap.paris.fr">https://handicap.paris.fr</a>
<b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Seine-et-Marne</b>	La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.	16 rue de l'Aluminium 77543 Savigny-le-Temple Cedex France	01 64 19 11 40	-	<a href="https://www.mdph77.fr/fr">https://www.mdph77.fr/fr</a>

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la **ligue de l'enseignement** ; reconnue d'utilité publique

<p><b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Seine-Saint-Denis</b></p>	<p>La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.</p>	<p>Immeuble Erik-Satie 7-11 rue Erik-Satie 93000 Bobigny France</p>	<p>01 43 93 86 86</p>	<p><a href="mailto:info@place-handicap.fr">info@place-handicap.fr</a></p>	<p><a href="https://place-handicap.fr/">https://place-handicap.fr/</a></p>
<p><b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Val-d'Oise</b></p>	<p>La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.</p>	<p>Bâtiment H Conseil départemental du Val d'Oise 95032 Cergy-Pontoise Cedex France</p>		<p><a href="mailto:maisonduhandicap@valdoise.fr">maisonduhandicap@valdoise.fr</a></p>	<p><a href="https://www.mdpv.valdoise.fr/">https://www.mdpv.valdoise.fr/</a></p>
<p><b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Val-de-Marne</b></p>	<p>La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.</p>	<p>Immeuble Solidarités, 7-9 Voie Félix Eboué, 94000</p>	<p>Téléphone 01 43 99 79 00</p>	<p><a href="mailto:mdph94@valdemarne.fr">mdph94@valdemarne.fr</a></p>	<p><a href="https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph">https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph</a></p>
<p><b>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Yvelines</b></p>	<p>La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.</p>	<p>Adresse postale uniquement (pas d'accueil du public): MDPH78 TSA 60 100 78 539 Buc Cedex</p>	<p>Téléphone 08 01 80 11 00</p>	<p>Adresse email <a href="mailto:autonomie78@yvelines.fr">autonomie78@yvelines.fr</a></p>	<p><a href="https://www.yvelines.fr/fiche/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-78/">https://www.yvelines.fr/fiche/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-78/</a></p>

Les Centres de Ressources, de Compensation et de Rééducation professionnelle en Ile-de-France

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

Nom de la structure	Description	Localisation	Contact et fonction	Coordonnées	Liens web
<b>CRAIF - Centre de Ressources Autisme en Ile-de-France</b>	Lieu de ressources, d'information et d'orientation sur l'autisme, ouvert à tous. Le CRAIF est membre du Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA), qui fédère l'ensemble des Centres de Ressources Autisme sur tout le territoire français et les DROM	6, cour Saint-Eloi 75012 Paris		contact@craif.org ou <a href="#">formulaire de contact</a> 0149285420	<a href="https://www.craif.org/">https://www.craif.org/</a>
<b>CEAPSY - Centre de Ressources Troubles Psychiques IDF</b>	Centre ressource sur les troubles psychiques en Île-de-France, qui vise à améliorer le parcours de vie des personnes concernées par les troubles psychiques dans tous les champs de la vie : logement, formation, emploi, santé, entraide, loisirs... Pour se faire, il collecte et facilite l'accès à l'information sur les ressources franciliennes en matière de santé mentale.	102 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris		Te/Fax : 01 88 40 38 80 et Administratif : 01 55 03 00 75	<a href="https://www.ceapsy-idf.org/">https://www.ceapsy-idf.org/</a>
<b>AGEFIPH (et les Ressources Handicap Formation)</b>	La mission de l'Agefiph est d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.	Délégation régionale Ile-de-France 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran 94110 Arceuil  192 avenue Aristide Briand - 92226 Bagneux cedex	0 800 11 10 09	<a href="https://www.agefiph.fr/annuaire">https://www.agefiph.fr/annuaire</a>	<a href="https://www.agefiph.fr/ile-de-france">https://www.agefiph.fr/ile-de-france</a>
<b>FAGERH</b>	Fédération des centres de réadaptation pour personnes handicapées : fédère les établissements de réadaptation professionnelle en France. Leurs vocations : orienter, former, accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire.	siège : 9, rue du Colonel Rozanoff 75012 PARIS	Directrice générale : Laurence RAMBOUR  Délégué Ile-de-France: Frédéric DUBEDAT (ESRP Jean Moulin)	01 44 74 34 40 contact@fagerh.fr	<a href="https://www.fagerh.fr/">https://www.fagerh.fr/</a>

Associations

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social** : 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet** : [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET** : 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la **ligue de l'enseignement** ; reconnue d'utilité publique

Nom de la structure	Description	Localisation	Contact et fonction	Coordonnées	Liens web
<b>APF France Handicap</b>	Association	Réseau présent dans plusieurs départements en France  Direction Régionale Île-de-France : 13 place de Rungis 75013 Paris		01 53 80 99 33  dr.iledefrance@apf.aso.fr	<a href="https://iledefrance.apf-francehandicap.org/?pk_vid=24bea5b2d4c2635417411195903d45a4">https://iledefrance.apf-francehandicap.org/?pk_vid=24bea5b2d4c2635417411195903d45a4</a>
<b>Association Siel Bleu</b>	Association	Réseau présent dans plusieurs départements en France	Paris : 01 81 69 01 00	Léonore HOCQUAUX 07 78 94 77 65	<a href="https://www.sielbleu.org/">https://www.sielbleu.org/</a>
<b>APAJH</b>	Association	Réseau présent dans plusieurs départements en France	Formulaire de contact	Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 29ème étage – Boite aux lettres N°35 75 755 Paris Cedex 15 01 44 10 23 40	<a href="https://www.apajh.org/">https://www.apajh.org/</a>
<b>ARPEJEH</b>	Association	IDF	<a href="https://www.arpejih.com/association/lequipe/">https://www.arpejih.com/association/lequipe/</a>	33, boulevard Barbès - 75018 Paris 01 79 97 28 55	<a href="https://www.arpejih.com/">https://www.arpejih.com/</a>
<b>Avec Talents</b>	Association		<a href="tel:0143298561">Tel : 01 43 29 85 61</a> <a href="mailto:Contact@avectalents.org">Contact@avectalents.org</a>	19, rue Saint Jacques, 75005, Paris	<a href="https://avectalents.org/">https://avectalents.org/</a>
<b>FACE (voir les actions destinées aux personnes en situation d'handicap=</b>	Fondation	Face Paris : 9 rue des Cascades 75 020 Paris	Aurore RUFFIER, Chargée des partenariats	A.Ruffier : 07.68.27.63.33 a.ruffier@fondationface.org face.paris@fondationface.org	<a href="https://face-paris.org/nos-actions/emploi/handicap/">https://face-paris.org/nos-actions/emploi/handicap/</a>
<b>FFSA</b>	Fédération française du sport adapté		Frédéric Drieu Chargé de mission de l'accompagnement éducatif et socio-professionnel des SHN frederic.drieu@sportadapte.fr Tél : 06 03 58 73 84  Pascale Tilagone Évènementiel & partenariats pascale.tilagone@sportadapte.fr Tél : 06 07 28 41 19	01 42 73 90 00 FFSA 3, Rue Cépré 75015 Paris	<a href="https://sportadapte.fr/">https://sportadapte.fr/</a>
<b>Handisport</b>	Fédération	Porte de Bagnole / 42 rue Louis Lumière - 75020 PARIS	<a href="http://www.handisport.org/standard-acces/">http://www.handisport.org/standard-acces/</a>	01 40 31 45 00 // Comité régional IDF : iledefrance@handisport.org 01 40 31 45 07	<a href="http://www.handisport.org/">http://www.handisport.org/</a>

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

<b>Hanploi</b>	Association : site de recrutement pour les personnes en situation d'handicap et en recherche d'emploi		<a href="https://www.thransition.com/contact/">https://www.thransition.com/contact/</a>	01 44 52 40 69	<a href="https://www.hanploi.com/">https://www.hanploi.com/</a>
<b>H'UP</b>	L'association H'up accompagne les entrepreneurs en situation de handicap avec une équipe de 180 professionnels bénévoles pour le succès de leur entreprise.	Réseau présent dans plusieurs régions	IDF et Paris : ERIC BOUYER Office Manager & Relation adhérents AISSATOU BARRY Chargée de mission Accompagnement IDF & National	H'UP CHEZ LA RUCHE 24 rue de l'Est 75020 PARIS 01 43 79 13 06	<a href="https://h-up.fr/">https://h-up.fr/</a>
<b>LADAPT</b>	Association	LADAPT Paris : 2, rue Pajol 75018 Paris		LADAPT Paris : 01 40 05 27 10 direction.ladapt75@ladapt.net	<a href="https://www.ladapt.net/les-etablissements-en-region">https://www.ladapt.net/les-etablissements-en-region</a>
<b>Tes Vacances</b>	Association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation d'handicap mental ainsi que dans la prise en charge de jeunes de L'aide Social à Enfance, par le biais de séjours-vacances et week-end répit.	95 - Montmagny	-	5, rue Robert Foulon 95630 Montmagny 07 52 02 75 30	<a href="https://tes-vacances.org/">https://tes-vacances.org/</a>

## VII- Contact référent

- ⇒ Référent handicap Ligue de l'enseignement région Ile-de-France :  
Damien LUCAS : [dlucas@laligueidf.org](mailto:dlucas@laligueidf.org)

## I- Annexes 1 : législation

---

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Code du travail, et notamment ses articles L. 5212-13, L. 5212-5, L. 323-3 et L. 323-5

Code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment ses articles L 24, R 33 bis et R 37 bis

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap

Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Décret n° 84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

V2025-03

---

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et des installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme

Décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Décret n° 2006-134 du 9 février 2006 relatif à la reconnaissance de la lourdeur du handicap et modifiant le code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'État)

Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique Circulaire FP/4 n° 1902 du 13 mai 1997 relative à l'application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 pris en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État Circulaire DGEFP n° 2006/07 du 22 février 2006 relative à la reconnaissance de la lourdeur du handicap en vue de la modulation de la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés ou du versement de l'aide à l'emploi et aux modalités d'attribution de cette aide Décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

Délibérations de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (1) : n° 2010-72 du 1er mars 2010, n° 2010-233 du 11 octobre 2010 et n° 2010-274 du 13 décembre 2010

V2025-03

---

**UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

## II- Annexes 2 : Formulaire de demande d'aménagement

### **Référentiel de certification et compétences**

#### **Deux unités transversales, quelle que soit la spécialité :**

##### **UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**

- 1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- 1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- 1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure

##### **UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**

- 2-1 : Concevoir un projet d'animation
- 2-2 : Conduire un projet d'animation
- 2-3 : Évaluer un projet d'animation

#### **Deux unités spécifiques à la mention.**

##### **UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)**

- 3-1 : Organiser et évaluer les activités
- 3-2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- 3-3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

##### **UC4 : Mobiliser les démarches d'Education populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »**

- 4-1 : Situer son activité d'animation dans un territoire
- 4-2 : Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- 4-3 : Conduire des activités d'animation

### **Modalité de certification**

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES Ile-de-France).

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « loisirs tous publics » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animateur » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les deux situations d'évaluation certificatives suivantes :

#### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2**

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document personnel écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une

présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC4**

#### **Epreuve certificative de l'UC3**

Cette situation d'évaluation se décompose comme suit :

Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

Il/elle transmet dans les conditions fixées par le DRJSCS ou DJSCS un document écrit distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le(la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le(la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

#### **Epreuve certificative de l'UC 4**

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

- Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par DRJSCS ou DJSCS un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

- Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 minutes au maximum. Cet entretien comprend 15 minutes au maximum de présentation orale par le(la) candidat(e) et 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs

## Résumé des modalités des épreuves certificatives

UC	Modalités d'évaluation	Lieux et évaluateurs
UC 4	<p>Un document d'une dizaine de pages, présentant 1 projet d'animation mis en œuvre sur la structure d'alternance avec cycle d'animation, progression et méthodes pédagogiques utilisées.</p> <p>Mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs.</li> <li>• Entretien : 45mn maximum (15mn présentation orale max et 15mn minimum de discussion avec les évaluateurs)</li> </ul>	<p>En Entreprise</p> <p>2 évaluateurs (proposés par l'organisme et nommés par la DRAJES)</p>
UC 1 UC 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation sur la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics.</li> <li>• Entretien avec les experts (40mn maximum) dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.</li> </ul>	<p>A la LDE94 Alfortville</p> <p>2 évaluateurs (proposés par l'organisme et nommés par la DRAJES)</p>
UC 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'un document de 20 pages relatant l'expérience de direction reposant sur la réalisation d'un stage de 18 jours minimum</li> <li>• Entretien 30mn max : 10 mn maximum de présentation orale par le(la) candidat(e), 20 mn de discussion avec les évaluateurs</li> <li>• Documents annexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La déclaration télé procédure</li> <li>- Le cas échéant, le rapport de l'inspecteur SDJES</li> </ul> </li> </ul>	<p>A la LDE94 Alfortville</p> <p>2 évaluateurs (proposés par l'organisme et nommés par la DRAJES)</p>

V2025-03

**UN AVENIR PAR L'EDUCATION POPULAIRE**

**Siège social :** 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

**Internet :** [www.laligueidf.org](http://www.laligueidf.org)

**SIRET :** 327 468 674 00046- Agrément Formation n° 11756712175

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Section régionale de la ligue de l'enseignement ; reconnue d'utilité publique

# Formulaire de demande d'aménagement

## Etat civil

Nom : ..... Prénom : .....  
 Genre : ..... (Féminin / Masculin / Autre)  
 Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....  
 Département de naissance : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Courriel : .....@.....  
 Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....  
 Quel est votre moyen de transport : .....

Merci de préciser la nature de votre situation de handicap motivant une demande d'aménagement(s) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

## Aménagement(s) souhaitable(s) au regard de la situation de handicap :

- Pour la formation (Horaires, matériel, accessibilité ...) :  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....



Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous serez demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)  
**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
- **PPS** : Délivrée par la MDPH  
**Le Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).  
**L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH  
L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).  
**L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

Fait à :  
le :

Signature du candidat